



Lieu : Mairie Montagnieu

Date de transmission de la convocation : 29 Mars 2023

Commune de
Montagnieu

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2023 à 20h00

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean ROSET, Maire

Présents :

M. Jean ROSET, Maire
Mme Laurence MORIN, M. Yves ARCHIREL, M. Yves CHAMPIER, adjoints
M. Ludovic FOSSE,
M. Christophe GRAZIA,
M. Guillaume GUERRAZZI,
M. René JUPPET
Mme Annick AROT,
Mme Marjorie BOISSY ,
Mme Stéphanie POTTIEZ,
Mme Raymonde SAUVAGE conseillers municipaux

Absents représentés :

Absents :

M. Loïc MONTESINOS,
Mme Laurence MICOUD, conseillers municipaux

Quorum

Le Président vérifie le nombre et la validité des émargements présents sur la feuille de présence.

Au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.

Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Nombre de présents : 12 – Nombre de votants : 12

Ouverture de la séance

Monsieur le maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h07.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Yves ARCHIREL est désigné à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 8 février 2023
2. Vote des Comptes de Gestion 2022 (Budget principal et annexes)
3. Vote des Comptes Administratifs 2022 (Budget principal et annexes)
4. Affectation des résultats
5. Vote des taux de taxes locales (TFB, TFNB, THRS)
6. Vote des subventions
7. Vote du Budget Primitif 2023 (Budget principal et annexe)
8. Modification du tableau des emplois – accroissement temporaire d'activité

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 8 février 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 8 février 2023.

Le compte rendu de séance est approuvé

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Vote des comptes de gestion 2022 (Budget principal et annexes)

Raymonde SAUVAGE présente les comptes de gestion 2022 établis par le Trésorier. Le conseil constate qu'ils sont identiques aux comptes administratifs. Après délibération, le conseil valide à l'unanimité le compte de gestion 2022.

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Vote des comptes administratifs 2022

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour ce point à 20h27.
Raymonde SAUVAGE présente le compte administratif 2022. Après délibération le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2022.

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Affectation des résultats des excédents globaux de la commune et du service de l'eau et assainissement

Budget principal : L'excédent global au 31.12.2022 est de 1 110 804,35 €

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter cette somme en excédent reporté pour 949 166,32 € en fonctionnement et 160 866,54 € en investissement.

Budget eau et assainissement : L'excédent global au 31.12.2022 est de 274 508,33 €

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter cette somme en excédent reporté pour 165 549,66 € en fonctionnement et 108 958,67 € en investissement.

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Vote des taux des taxes locales

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition de 2022. Le produit fiscal attendu est de 245 719 €.

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

6. Vote des subventions

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de modifier les subventions pour 2023 pour un montant de 4 500 €. Une somme dédiée aux subventions exceptionnelles est votée pour un montant de 1 280 €.

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

7. Vote du budget primitif 2023

Après délibération, les budgets primitifs 2023 de la M14 et de la M49, équilibrés en dépenses et recettes, sont votés à l'unanimité.

Budget principal : en fonctionnement à 1 182 180,11 € et en investissement à 277 398,54 €

Budget eau et assainissement : en fonctionnement à 337 213,16 € et en investissement à 108 958,67 €

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

8. Changement du tableau des emplois

Rapporteur : Jean ROSET, Maire

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le changement du tableau des emplois.

Cette modification est nécessaire afin de créer un contrat pour accroissement d'activité à raison d'une heure par semaine dans le cadre des emplois des agents administratifs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

✓ La modification est AUTORISEE.

✓ **Vote :**

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du Conseil Municipal du 05 Avril 2023 à 21h20

Montagnieu, le 4 Mai 2023

Le Maire,
Jean ROSET,



Le secrétaire de séance,
Yves ARCHIREL,

